

Gouvernance du sport

Un service public de qualité, pour faire du sport un droit pour toutes et tous

A l'heure où le comité de pilotage sur la future gouvernance du sport confirme ses préconisations de création d'un Groupement d'Intérêt Public associant État, mouvement sportif, collectivités territoriales et monde économique, les annonces de baisse du CNDS pour nos structures se multiplient. Ces baisses allant parfois jusqu'à 40% alors même qu'elles sont situées majoritairement dans des quartiers prioritaires. Leurs inquiétudes ne font que s'accroître pour garantir leur pérennité, celle de leurs emplois, de leurs projets et d'une réponse aux besoins de la population. La France ne peut ambitionner de développer le nombre de pratiquant.e.s et licencié.e.s, et d'accueillir les JOP 2024 tout en réduisant chaque année davantage la voilure du budget des sports comme celui des associations, et des dotations aux collectivités territoriales. Le tout dans un contexte d'incertitude sur l'avenir des départements et des communes, et de l'investissement en matière d'équipements sportifs.

A travers leur engagement bénévole, leur capacité à créer du lien social et à contribuer de la culture sportive en transmettant génération après génération des acquis, compétences et innovations, les associations participent à une réelle économie sociale et solidaire (ESS). Pourtant, sous couvert de cette même ESS, elles seraient désormais poussées, dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, à se transformer en sociétés commerciales d'intérêt commun (SCIC) dont l'objet se tournerait vers la vente de services et la professionnalisation forcée de l'encadrement.

Nous sommes convaincus que les associations sportives ne sont pas, et ne doivent pas évoluer, sous une forme qui les dévierait de leur rôle et leur sens originel. En complémentarité avec les politiques des communes et du sport à l'école, seule la réponse associative, en grande partie bénévole, permet un accès à moindre coût à la pratique sportive. Ces associations sont par ailleurs un maillon essentiel à la démocratie, en faisant se rencontrer les générations, en créant de la mixité sociale au travers d'initiatives locales. Ces compétences, le sport marchand ne les a pas : le vivre et le faire ensemble, la responsabilisation, la contribution à la réduction des inégalités.

Fédération affinitaire agréée, la FSGT sera vigilante à la représentation au sein de la future instance de gouvernance du sport des fédérations affinitaires et multisports. Celles-ci comptent près d'un quart des licencié.e.s, soit 3 millions de personnes et organisent régulièrement des manifestations accessibles au plus grand nombre. Ces fédérations, pourtant investies au sein du CNOSF, des CROS et CDOS et pour certaines de la plate-forme ID Orizon, ne sont aujourd'hui pas reconnues à la hauteur de leur contribution sociétale. La FSGT sera exigeante sur les conditions de prise de décisions de cette gouvernance, concernant les financements publics mais également sur les orientations générales de politiques publiques en matière de sport.

La co-construction est une démarche que nous appelons de nos vœux depuis des années. Mais pour être efficace, démocratique et au service de l'intérêt général, elle doit engager les acteurs dans leur diversité, de la définition des besoins aux décisions de mise en œuvre. C'est tout l'enjeu d'un service public de qualité, pour faire du sport un droit pour toutes et tous.

La Direction Fédérale Collégiale

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) compte 270 000 pratiquant.e.s, 5000 clubs et propose une centaine d'activités physiques, sportives et artistiques, compétitives et non compétitives. Créée en 1934 dans la lutte contre le fascisme, elle promeut le droit d'accès au sport de toutes et tous en se donnant comme objectif le développement de contenus d'activités, de vie associative et de formation adaptés aux besoins de la population.